

Bièvres, le 7 décembre 2018

IMPORTANT

Ne pas tenir compte de ce mot si votre enfant ne participe pas à la classe transplantée.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la classe transplantée, les élèves devront passer un **test de natation** exigé pour la pratique des sports nautiques :

- chute arrière volontaire,
- capacité à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique,
- parcours de 20 mètres habillé de vêtements propres (**tee-shirt et pantalon léger, de pyjama par exemple**),
- passage sous une ligne d'eau non tendue muni d'une brassière de sécurité.

Les tests, organisés par l'école, auront lieu :

Mardi 29 janvier 2019 matin
à la piscine de Vélizy
pour les 2 classes

Cette sortie nécessite un parent accompagnateur.

Ce test est obligatoire et la présence des élèves est impérative.

Cordialement

Ghislaine ROBERT
Directrice

Signature des parents :